



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM LE 4 MAI 2020

Sont présent (e)s : Marie Diament, Suzette de Rome, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

Sont absent (e)s : Jacqueline Poirier

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La séance se déroule sans public et par vidéoconférence ZOOM conformément à l'arrêté ministériel du 16 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite aux membres du conseil présents en vidéoconférence;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans public et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ZOOM.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-05-88

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ZOOM.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Claude Caron
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,



2020-05-89

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 6 avril 2020.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information de la mairie

Nous en sommes à notre 2^e mois de confinement, les commerces commencent à rouvrir. Plusieurs estivants ont écrit au maire pour demander s'ils seraient bienvenus cet été, lorsque la région du Bas Saint-Laurent sera ouverte à nouveau. Le maire les a assurés que nous les considérons comme des Portageois à part entière qui ont le droit de jouir de leurs résidences au même titre que les autres Portageois. Nous les encourageons à respecter les consignes de la santé publique et du gouvernement du Québec mais une fois le déconfinement effectif, vous serez les bienvenus. Nous nous tiendrons aux consignes de la santé publique et qu'il n'y aurait pas d'interdictions particulières autres que celles imposées par la santé publique pour nos villégiateurs!

5. Information des conseiller (ère)s

La conseillère Suzette de Rome informe que l'appel au bénévolat continue de bien fonctionner, des courses et des appels de soutien continuent d'être faits auprès des personnes ayant des besoins liés au confinement.

Si vous vous inquiétez pour certains de nos concitoyens ou encore avez des besoins spécifiques, merci de nous laisser un message au 418-862-9163, poste 229 ou encore envoyer un courriel à adjadm@notre-dame-du-portage.ca

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Enregistrement des séances sans public

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, il est exigé que la séance du conseil municipal, ne pouvant être tenue avec public, soit rendue publique dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du Conseil et le résultat de leurs délibérations;

ATTENDU QUE la pandémie de la Covid-19 exige que la présente séance soit tenue sans public;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-05-90

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de procéder à un enregistrement audio de la séance du conseil et de le mettre à la disposition du public sur le site Internet de la municipalité.

7. Cellule de crise par la MRC et bénévolat dans la municipalité

Une cellule de crise se rencontre au niveau des maires, du préfet et de directeurs généraux de la MRC, le directeur régional de la SQ, les agents de développement rural ; à l'occasion le MAMH, MTQ et autres organismes y participent pour tenir tous les intervenants municipaux informés et coordonnés. Une autre cellule de crise intervient au niveau plus administratif avec des intervenants des loisirs, de la MRC, de la Ville de Rivière-du-Loup et de la santé publique; des sujets tels les



interventions sur le bien-être des enfants et des familles sont abordés dans cette cellule de crise.

Le bénévolat au sein de la municipalité a été mentionné au point 5 - Information des conseillers(ère)s.

8. Bibliothèque : proposition à la Fabrique

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Kamouraska et Rivière-du-Loup demande à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage de sortir la bibliothèque de l'école, et ce, en date du 1^{er} juin 2020 pour qu'elle puisse faire des travaux de réaménagement durant l'été;

ATTENDU QUE la Commission scolaire aimerait récupérer le local pour ses propres fins à la suite des travaux;

ATTENDU QUE le conseil de la Fabrique a montré une ouverture à permettre à la bibliothèque d'occuper une partie de l'église de Notre-Dame-du-Portage qui correspond à la superficie qu'occupe la rangée de bancs au nord de l'église jusqu'aux colonnes situées juste avant la deuxième rangée de bancs;

ATTENDU QUE la municipalité paierait les matériaux pour faire des cloisons par vitre ou par grillage pour délimiter l'espace qu'occuperait la bibliothèque.

CONSIDÉRANT QUE la relocalisation de la bibliothèque dans l'église permettrait de garder le service au cœur du village et de la communauté et que celle-ci serait située tout près de l'école de Notre-Dame-du-Portage;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Claude Caron
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-05-91

QUE le conseil municipal propose au conseil de la Fabrique de signer une entente d'une durée de 2 ans, débutant le 1^{er} juin 2020, pour la location de la superficie d'environ 45 mètres carrés pour relocaliser la bibliothèque municipale et offre un loyer de 350 \$ par mois. L'entente pourra être renouvelée à son terme.

9. Avis de motion pour le projet de règlement 2020-05-406 modifiant le règlement no 2010-03-290

Un avis de motion est donné par Suzette de Rome pour l'adoption ultérieure d'un projet de règlement intitulé « Règlement 2020-05-406 modifiant le règlement 2010-03-290 ».

10. Adoption du projet de règlement 2020-05-406 modifiant le Règlement 2010-03-290

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage possède un réseau d'égout dans le Parc de l'Amitié et des conduites pluviales sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'avoir des articles permettant à la municipalité d'agir lorsqu'il y a des rejets non autorisés dans les réseaux d'égout ou dans les conduites pluviales de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;



EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-05-92

QUE le conseil adopte le projet de règlement no 2020-05-406, modifiant le Règlement 2010-03-290, adoptant les branchements à l'égout et au service d'eau de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

11. Adoption du règlement modifiant le Règlement sur la taxation 2020

ATTENDU les différents pouvoirs que le Code municipal accorde en matière de taxation et de tarification;

ATTENDU QUE suite aux conséquences de la pandémie en cours du coronavirus COVID-19, la Municipalité souhaite apporter des allègements fiscaux aux nombreux citoyens affectés;

ATTENDU QU'en vertu du 2^e alinéa de l'article 981 du code municipal, le conseil peut, autant de fois qu'il le juge opportun, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa dudit article 981;

ATTENDU QU'en date du 13 janvier 2020, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage adoptait le règlement n° 2019-12-401 fixant pour l'exercice financier 2020 les taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents taux de compensations pour les services;

ATTENDU QUE le montant des taux d'intérêt sur les arrérages était prévu à l'article 15 du règlement n° 2019-12-401, mais que le Conseil convient d'adopter une résolution pour modifier ce taux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a voulu que cette disposition s'applique dès maintenant et a adopté une résolution en ce sens (2020-03-56);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du 6 avril 2020 tenue en vidéoconférence, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020 en vidéoconférence, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-05-93

QUE le conseil municipal adopte le présent règlement qui statue et décrète ce qui suit :

Article 15. Taux d'intérêt applicable

Le taux d'intérêt sur arrérages, s'appliquant à toutes taxes, tous tarifs, toutes compensations, tout permis ou créance dus à la municipalité, est fixé à 0 % du 26 mars 2020 jusqu'au 26 septembre 2020 inclusivement puis sera fixé à 15% à partir du 27 septembre 2020 et pour le reste de l'exercice financier 2020; les intérêts s'appliquant seulement sur le montant du versement échu. Les taux de pénalités sont fixés à 0% pendant la période 26 mars au 26 septembre 2020.



12. Bilan de la politique familiale et des aînés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage est en période de mise à jour de la démarche Politique familiale municipale ci-après nommée PFM et Municipalité amie des aînés ci-après nommée MADA;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement des démarches PFM et MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du plan d'action 2013-2015 est fondamentale au cheminement des démarches PFM et MADA;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du bilan du comité de pilotage et du bilan opérationnel des plans ci-haut mentionnés au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-05-94

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage adopte le bilan de la politique municipale de Notre-Dame-du-Portage de 2013-2015 et les synthèses de l'analyse de la dernière politique PFM/MADA.

13. Composition du comité de pilotage pour la Politique familiale et des aînés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage est en période de mise à jour de la démarche municipalité amie des aînés ci-après MADA;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de pilotage MADA est fondamental au cheminement de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage MADA aura pour mandat :

- De permettre le partenariat et la représentativité de l'ensemble de la communauté, sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des réseaux sociaux, des organismes socio-économiques, le milieu de la santé, le milieu scolaire, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.
- D'assurer l'élaboration de la démarche MADA :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer l'implantation de la démarche MADA;
- D'assurer le lien entre les instances municipales, la communauté et la démarche MADA;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les aînés;
- De jouer un rôle consultatif et de vigilance, grâce à son expertise;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décision, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - en priorisant les éléments du plan d'action;
 - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique MADA.



CONSIDÉRANT QUE chacun des membres proposés ont préalablement accepté le rôle et le mandat qui lui sont confiés pour la mise à jour de la politique MADA.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-05-95

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage procède à la nomination des membres pour le comité de pilotage MADA comme suit :

Simone Landry : représentante des proches aidants;
Ginette Bélanger : représentante des organismes communautaires (jardin communautaire de NDDP);
Karine Beauregard : représentante du milieu scolaire;
Dominique Pelletier-Lesage : représentante des familles;
Jacqueline Poirier : représentante des questions familiales et aînés de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;
Line Petitclerc : directrice générale de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;
Vincent Laflamme : coordonnateur des loisirs de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;
Philippe Czech : représentant des adolescents;
André Michaud : représentant des aînés;
Julie Gendron : représentante du CISSS Bas St-Laurent;
Gérald Dionne : agent de développement rural;
Julie Couvrette : chargée de projet.

14. Appui à l'Association Patrimoniale du Chemin du Portage en vue du dépôt d'une demande de désignation à titre de « Lieu Historique » du Chemin du Portage

ATTENDU QUE l'Association Patrimoniale du Chemin du Portage est une institution permanente à but non lucratif ayant comme objectifs de conserver, mettre en valeur et étudier le patrimoine matériel et immatériel du Chemin du Portage et des populations qui l'ont parcouru. Il vise à délecter et informer la population des MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata dans un premier temps, puis la population au niveau national;

ATTENDU QUE le lieu historique du Chemin du Portage (1746 à nos jours) est une route stratégique militaire et postale qui a joué un rôle fondamental dans le développement du Canada. Son importance nationale se témoigne par la diversité des peuples qui l'ont empruntée (français, acadien, Wolastoqiyik, britannique), par ses multiples vocations (lien entre les colonies maritimes, route militaire, route postale et chemin de colonisation), par sa localisation géographique (de Notre-Dame-du-Portage dans la MRC de Rivière-du-Loup à Témiscouata-sur-le-Lac dans la MRC de Témiscouata) et par les modifications de son tracé s'adaptant aux besoins des différentes époques;

ATTENDU QUE dans le cadre de son mandat, l'Association Patrimoniale du Chemin du Portage désire commémorer en 2021 le 275^e anniversaire du début de construction du chemin du Portage (1746) par le biais d'une série d'activités de célébrations et de commémorations;

ATTENDU QUE dans le cadre du déroulement de ces festivités, le dévoilement d'une plaque commémorative à titre de « Lieu historique » du Chemin du Portage par le Conseil du patrimoine Culturel du Québec est prévu le 18 septembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Association Patrimoniale du Chemin du Portage a adopté la résolution numéro 2020.04.22.1 visant à déposer le formulaire de désignation à titre de « Lieu historique » du Chemin du Portage auprès du Conseil du patrimoine Culturel du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Claude Caron
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,



2020-05-96

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage appuie l'Association Patrimoniale du Chemin du Portage dans le cadre de sa démarche visant la désignation à titre de « Lieu historique » du Chemin du Portage auprès du Conseil du Patrimoine Culturel du Québec.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

NIL

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

15. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Aucun suivi ce mois-ci.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

16. Annulation de la tenue de la Fête nationale à cause de la COVID-19

Le gouvernement du Québec a demandé l'annulation de tout rassemblement et événement au Québec, et ce, jusqu'à la fin du mois d'août 2020. La municipalité ne pourra tenir de rassemblement pour la Fête nationale.

17. Point d'information sur le camp de jour

Les camps de jour se tiendront cet été à la municipalité. Nous attendons le guide qui dictera dans quel cadre sera tenu le camp de jour. Ce sera un camp de jour adapté aux normes pour contrer la propagation de la Covid-19.

18. Programmation estivale

La programmation estivale paraît généralement en début-mai, lançant officiellement les inscriptions pour le camp de jour et autres activités estivales. Toutefois, étant donné les circonstances exceptionnelles, la publication de cette dernière est retardée pour l'instant. Sachez toutefois que l'élaboration de celle-ci est tout de même en cours afin d'assurer l'offre d'activités à nos citoyens. Étant donné l'incertitude régnant toujours, une programmation « régulière », de même qu'une programmation adaptée à l'éventualité du maintien des présentes mesures sanitaires sont en cours d'élaboration et ajustements.

19. Quiz en ligne

Étant donné la présente impossibilité de pratiquer la majorité des activités et dans le but de briser l'isolement social chez certaines personnes, une activité de quiz en ligne fut créée, par l'entremise de Suzette de Rome et plusieurs bénévoles pour la composition desdits quiz. C'est donc à compter du 30 avril que, tous les jeudis et dimanches, des quiz seront animés en direct à partir de la page Facebook de la municipalité, offrant ainsi à tous un divertissement et une plateforme sociale de discussion de groupe instantanée. Ces quiz porteront sur divers sujets et tous comporteront une petite touche à saveur locale.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE



20. Appel d'offres pour vendre les 2 bâtisses au site de dépôt

La municipalité désire vendre au plus offrant deux bâtisses situées sur le site de dépôt, excluant son contenu intérieur.

La date limite pour soumettre l'offre est le 15 juin 2020 à 13 h par courriel à voirie@notre-dame-du-portage.ca

21. Travaux à venir pour l'entretien de la voirie

Les travaux d'entretien de la voirie à venir dans les prochaines semaines sont les suivants :

- Pavage nids de poule
- Marquage et traçage
- Traitement de fissures
- Changement de conduites pluviales au 660 route du Fleuve
- Changement des 3 ponceaux au chemin du Lac
- Balayage des rues

22. Plan du parc des Grèves

Un plan pour la réfection du Parc des Grèves a été préparé par Feuillage du Québec. Il sera présenté aux citoyens dans le prochain Info-Portage et les réseaux sociaux et les citoyens pourront faire des commentaires ou suggestions. Le projet sera réalisé sur les 2 ou 3 prochaines années. Le stationnement serait relocalisé sur le côté sud de la route du Fleuve, une plateforme pour les personnes à mobilité réduite serait construite, un trottoir de bois, ainsi qu'une plus grande plateforme pour permettre à tous les citoyens et visiteurs de profiter d'une belle vue sur le fleuve et des îles Pèlerin. Le mobilier urbain sera aussi renouvelé.

23. Les blocs sanitaires et toilettes chimiques

Malgré le Covid-19, la municipalité installera des toilettes chimiques au Parc des Grèves et sur le quai (derrière le bâtiment des machines de la piscine). Les blocs sanitaires seront aussi ouverts au Parc de l'Anse et au Parc Julie-Gagné. Un avis sera mis sur les portes que l'utilisateur doit s'assurer de désinfecter les poignées de portes, car il ne sera pas possible d'assurer une désinfection plusieurs fois par jour. Une vérification avec la direction de la santé publique devra toutefois être faite avant de procéder ainsi.

DONS ET PARTICIPATIONS

Nil

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

24. Dépôt des deux états financiers comparatifs – avril 2020

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.



25. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation avril 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-05-97

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 134 738,91 \$.

LEVÉE DE LA SÉANCE

26. Levée de la séance

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20:30.

Vincent More

Maire

Line Petitclerc

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire